



Demande d'Ouverture de Compte Client

A nous retourner dûment remplie, accompagnée d'un **Relevé d'Identité Bancaire**.

Enza Zaden collecte, traite et stocke les données à caractère personnel de ses relations d'affaires dans le cadre de ses activités commerciales. Ce traitement des données à caractère personnel est fondé juridiquement dans la mesure où il est nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle avec les clients. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Les questions ou les réclamations concernant le traitement de vos informations à caractère personnel sont à adresser à la Déléguée à la protection des données d'Enza Zaden sur privacy@enzazaden.nl.

Nom / raison sociale :

Adresse :

Code postal : | | | | | **Ville :**

Forme juridique : ☐ GAEC ☐ SCEA ☐ SARL ☐ SA ☐ Autre :

SIREN | | | | | | | | | |

N° TVA : FR | | | | | | | | | |

Code NAF : | | | | | |

	Nom - Prénom	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Adresse email
Dirigeant				
Contact comptabilité *				
Contact commande				
Autre contact				
* J'accepte la dématérialisation des factures qui seront envoyées sur la boîte mail du service comptabilité.				

Activité principale : ☐ conventionnelle ☐ biologique

Cultures principales :

☐ aromatiques ☐ asperge ☐ aubergine ☐ chicorée ☐ chou-fleur ☐ concombre hors sol ☐ concombre sol ☐ courge
☐ courgette ☐ épinard ☐ fenouil ☐ jeunes pousses ☐ laitue d'abri ☐ laitue de plein champ ☐ mâche ☐ melon ☐ poireau
☐ poivron hors sol ☐ poivron sol ☐ radis ☐ roquette ☐ tomate hors sol ☐ tomate sol ☐ Autre :

Conditions de règlement : 30 jours date de facture (sous réserve d'acceptation par nos services)

Mode de règlement : ☐ Virement ☐ Prélèvement

Première commande : paiement d'avance par virement après validation de notre devis.

Règlement par virement : Banque : 17789 Guichet : 00001 Compte : 10511264000 Clé RIB : 78
Domiciliation : Deutsche Bank AG Paris IBAN : FR7617789000011051126400078 BIC : DEUTFRPP

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente Enza Zaden France Commercial S.A.S. situées en pages 2, 3 et 4 de ce document, et déclare les accepter sans aucune réserve.

A, le Cachet et signature :



Conditions Générales de vente | Enza Zaden France Commercial | page 1/3

1. Définitions

1.1. Les définitions suivantes sont utilisées dans les présentes Conditions Générales de Vente :

« **Contrat** » a le sens qui lui est attribué à l'article 2.1.

« **Acheteur** » désigne la personne morale ou physique qui agit dans l'exercice de sa profession ou de son activité lors de la conclusion d'un contrat de vente avec Enza Zaden pour l'achat de Produits.

« **Informations confidentielles** » désigne toutes les informations divulguées par Enza Zaden à l'Acheteur, oralement <https://www.lawinsider.com/clause/orally> ou par écrit, qui sont désignées comme des informations confidentielles ou qui devraient raisonnablement être considérées comme des informations confidentielles compte tenu de la nature des informations et/ou des circonstances de leur divulgation.

« **Enza Zaden** » désigne Enza Zaden France Commercial SAS, dont le siège social est situé à (49650) Allones au 23 Route de la Gravelle et immatriculée à la Chambre de Commerce et d'Industrie sous le numéro 444951818.

« **Partie** » ou « **Parties** » désigne Enza Zaden ou l'Acheteur individuellement ou conjointement.

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne tous les droits de propriété intellectuelle, y compris, sans s'y limiter, les brevets, les droits d'obtenteur, les droits d'auteur, les droits sur les dessins et modèles, les droits sur les bases de données, les marques de commerce, les noms commerciaux, le savoir-faire et les secrets commerciaux, et tous les autres droits similaires existant partout dans le monde, ainsi que toutes les demandes y afférentes, et les droits de déposer des demandes.

« **Naktuinbouw** » désigne le service néerlandais d'inspection de l'horticulture dont le siège social est situé à (2370 AA) Roelofarendsveen à Sotaweg 22 et enregistré à la Chambre de commerce sous le numéro 41150707.

« **Offre** » désigne les conditions particulières applicables à la vente des Produits proposés par Enza Zaden à l'Acheteur.

« **Confirmation de commande** » désigne la confirmation écrite de l'acceptation par Enza Zaden du bon de commande, par lettre, e-mail ou bordereau d'expédition.

« **Matériel végétal** » désigne toutes les plantes et cultures, produites ou cultivées à partir des Produits, et destinées à la consommation humaine (et/ou animale).

« **Liste de prix** » désigne un aperçu des prix de vente des Produits qu'Enza Zaden publie et distribue de temps à autre.

« **Produits** » désigne les semences et le matériel végétal livrés par Enza Zaden à l'Acheteur.

« **Bon de commande** » désigne une demande d'achat de Produits effectuée par l'Acheteur.

« **Résistance** » désigne la capacité d'une variété végétale à limiter la croissance et le développement d'un organisme nuisible ou pathogène spécifié et/ou les dommages qu'ils causent par rapport aux variétés végétales sensibles dans des conditions environnementales et une pression d'organismes nuisibles ou pathogènes similaires. Les variétés résistantes peuvent présenter certains symptômes de maladie ou des dommages sous une forte pression de ravageurs ou d'agents pathogènes. Deux niveaux de résistance sont définis :

« **Haute résistance (HR)** » désigne les variétés végétales qui limitent fortement la croissance et le développement de l'organisme nuisible ou pathogène spécifié sous une pression normale d'organisme nuisible ou d'agent pathogène par rapport aux variétés sensibles. Ces variétés végétales peuvent toutefois présenter certains symptômes ou dommages sous une forte pression de ravageurs ou d'agents pathogènes.

« **Résistance intermédiaire (IR)** » désigne les variétés végétales qui limitent la croissance et le développement de l'organisme nuisible ou de l'agent pathogène spécifié, mais qui peuvent présenter une plus grande gamme de symptômes ou de dommages que les variétés hautement résistantes. Les variétés de plantes résistantes intermédiaires présenteront toujours des symptômes ou des dommages moins graves que les variétés de plantes sensibles lorsqu'elles sont cultivées dans des conditions environnementales et/ou une pression de ravageurs ou d'agents pathogènes similaires.

« **Conditions générales de vente** » désigne les présentes conditions générales de vente, telles que modifiées de temps à autre.

2. Applicabilité des conditions générales de vente

2.1. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à et font partie intégrante de toutes les Offres, Bons de Commande et Confirmations de Commande relatifs aux Produits et sont ci-après dénommées ensemble le « **Contrat** », sauf disposition contraire expresse dans le Contrat.

2.2. Chaque Commande passée auprès d'Enza Zaden implique l'acceptation entière et sans réserve par l'Acheteur des présentes Conditions Générales de Vente, qui constituent le seul fondement de la négociation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 441-1, II du Code de commerce. Sauf accord écrit d'Enza Zaden, les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes les conditions générales d'achat ou toutes autres de l'Acheteur.

2.3. Enza Zaden se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente de temps à autre. Une nouvelle version des présentes Conditions Générales de Vente remplacera les versions antérieures de celles-ci et s'appliquera et régira tous les Contrats conclus après la date à laquelle elles ont été publiées sur le site Internet d'Enza Zaden sous www.enzazaden.com.

2.4. Toute disposition des présentes Conditions Générales de Vente qui est déclarée nulle, non avenue ou invalide par un jugement définitif ou une ordonnance administrative et qui n'est plus susceptible d'appel, sera remplacée par une disposition qui se rapproche autant que possible de l'objet et de l'intention de la disposition invalide. La nullité de l'une des dispositions n'affecte pas les autres dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ou du Contrat.

2.5. En cas de conflit entre les dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et celles de toute Offre et/ou Confirmation de Commande individuelle, les dispositions de l'Offre et/ou de la Confirmation de Commande prévaudront sur les dispositions des présentes Conditions Générales de Vente.

3. Bon de commande et confirmation de commande

3.1. Enza Zaden s'engage à vendre des Produits à l'Acheteur aux tarifs indiqués dans la Liste de prix d'Enza Zaden ou tels que déterminés dans une Offre.

3.2. Toute offre faite par Enza Zaden est sans engagement et expirera en tout état de cause après cinq jours ouvrables ou tout autre délai spécifié par Enza Zaden.

3.3. Un Contrat entre Enza Zaden et l'Acheteur entre en vigueur dès la Confirmation de la Commande ou dès l'acceptation d'une Offre. Aucun droit ou obligation ne naît donc entre les Parties tant que la Confirmation de Commande n'a pas été envoyée ou qu'une Offre n'a pas été acceptée.

3.4. Tous les bons de commande sont soumis aux réserves de récolte et de transformation habituelles dans l'industrie des semences, y compris, mais sans s'y limiter, la non-disponibilité, l'échec de la production de semences, la détérioration pendant l'entreposage pour quelque raison que ce soit et/ou tout autre problème de qualité des semences. En cas des réserves susmentionnées, Enza Zaden n'est pas tenu de livrer, mais s'efforcera de livrer des quantités au prorata et/ou des alternatives comparables, et l'Acheteur n'aura droit à aucune indemnisation pour dommages ou frais.

3.5. Enza Zaden s'efforcera raisonnablement d'exécuter conformément au Bon de commande. Néanmoins, Enza Zaden est en droit de s'écarter de la commande passée par l'Acheteur en ce qui concerne la taille, l'emballage, la quantité ou le poids dans la mesure où il s'agit d'écarts mineurs (+/- 5 %). Tout autre écart par rapport au bon de commande n'est autorisé qu'avec l'accord préalable de l'Acheteur.

3.6. Lors de la passation d'un bon de commande, l'Acheteur doit indiquer les informations, spécifications et documents requis en vertu des règles et réglementations du pays de livraison. Il appartient à l'Acheteur d'informer Enza Zaden de toutes les formalités à accomplir pour permettre l'importation. L'Acheteur doit également fournir à Enza Zaden des informations sur les certificats requis, les questions phytosanitaires, les documents d'importation ou les factures.

3.7. Si l'Acheteur ne remplit pas son obligation visée à l'alinéa précédent, l'Acheteur sera automatiquement en défaut, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire. L'Acheteur est responsable de toute perte ou dommage subi par Enza Zaden résultant de ou en relation avec un tel manquement.

3.8. Une première commande devra être au minimum égale à sept cent (700) euros hors taxes pour être admise.

3.9. Enza Zaden se réserve le droit de refuser toute commande de clients dont le montant annuel des commandes n'atteint pas un minimum de sept cents (700)

euros hors taxes. L'Acheteur est invité à respecter ce seuil afin de bénéficier des produits et services d'Enza Zaden». Enza Zaden se réserve le droit de facturer les frais de livraison.

4. Prix

4.1. Tous les prix indiqués par Enza Zaden dans sa liste de prix et/ou dans une offre sont en euros, hors frais et coûts supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de manutention, les frais de transport et d'assurance, les coûts des certificats (de qualité), la taxe sur la valeur ajoutée et les frais pour lesquels Enza Zaden se réserve le droit de facturer ces frais, coûts ou taxes supplémentaires à l'Acheteur, le cas échéant.

4.2. Enza Zaden se réserve le droit de modifier unilatéralement tous les prix indiqués dans la liste de prix et/ou dans une offre. Tout nouveau prix sera communiqué à l'Acheteur par Enza Zaden et remplacera les prix précédemment indiqués et/ou proposés.

4.3. Enza Zaden se réserve le droit de répercuter sur l'Acheteur toute augmentation de prix résultant, par exemple, de l'augmentation des coûts de transport, de l'augmentation des prix des matériaux, de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre, des taxes à l'importation ou à l'exportation ou d'autres taxes ou augmentations de prix survenues après la conclusion du contrat mais avant le moment de la livraison.

4.4. Conformément à l'article L. 443-4, I du Code de commerce, les présentes Conditions Générales de Vente se réfèrent et expliquent les indicateurs pris en compte pour la détermination du prix, énumérés au neuvième alinéa du III de l'article L. 631-24 et aux articles L. 631-24-1 et L. 631-24-3 du Code rural et de la pêche maritime (« **Code** ») et, le cas échéant, à ces autres indicateurs existants. Types d'indicateurs énumérés dans le Code qui, à la connaissance d'Enza Zaden, auraient pu s'appliquer aux Produits :

(i) les indicateurs de coûts liés à la production de produits agricoles et à leur évolution (indexation) ;

(ii) Indicateurs de prix des produits agricoles observés sur le(s) marché(s) sur le(s)quel(s) l'Acheteur opère et l'évolution (indexation) de ceux-ci ainsi que leur pondération ;

(iii) Indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou à leur conformité au cahier des charges.

Toutefois, les indicateurs ci-dessus ne peuvent pas déterminer le prix des produits puisque les coûts de production agricole des produits ne représentent qu'une partie mineure des coûts totaux. L'indicateur décisif pour le prix des produits concerne les activités de recherche et développement. A ce titre, et conformément aux Lignes directrices de la DGCCRF concernant les indicateurs à prendre en compte dans la chaîne contractuelle, il n'est pas tenu de prendre en compte un quelconque indicateur à ce stade pour la détermination du prix du Produit.

5. Annulation

5.1. Si un bon de commande est annulé par l'Acheteur après la conclusion d'un contrat, l'Acheteur est tenu de payer 10 % du prix qu'Enza Zaden aurait facturé à la livraison ou du montant des frais qu'Enza Zaden a encourus au moment de l'annulation, selon le montant le plus élevé.

6. Livraison

6.1. Enza Zaden s'efforcera d'expédier les Produits commandés à l'Acheteur conformément à la date d'expédition mentionnée dans le Contrat.

6.2. Toutes les dates d'expédition communiquées par Enza Zaden ne sont qu'indicatives et ne doivent pas être considérées comme garanties ni ne peuvent être faites par notification par ou au nom de l'Acheteur. En cas de retard ou de défaut d'expédition, l'Acheteur enverra une mise en demeure écrite à Enza Zaden et accordera à Enza Zaden un délai supplémentaire raisonnable pour expédier les Produits. En aucun cas, Enza Zaden ne sera responsable des dommages, pénalités, pertes, blessures ou dépenses, dus à un retard ou à un défaut d'expédition et/ou de livraison, et l'Acheteur n'aura pas le droit de résilier le Contrat.

6.3. L'expédition par Enza Zaden s'effectue « franco de port jusqu'à » [CPT, tel que défini dans la dernière édition des Incoterms publiés par la Chambre de commerce internationale de Paris (CCI)] vers la destination convenue. L'Acheteur autorise Enza Zaden à sélectionner le transporteur et à facturer les frais de transport à l'Acheteur. L'Acheteur doit à ses frais organiser un équipement adéquat et approprié pour le déchargement des Produits.

6.4. Enza Zaden se réserve le droit de livrer en plusieurs fois et de présenter des factures séparées pour chaque tranche. Chaque versement doit être considéré comme



Conditions Générales de vente | Enza Zaden France Commercial | page 2/3

distinct, et aucune annulation ou résiliation d'un versement ne donnera le droit à l'Acheteur d'annuler un autre versement.

7. Paiement

7.1. Le paiement du prix d'achat est dû, sans aucune déduction, compensation, escompte ou règlement de dette dans les trente (30) jours suivant la date de facturation par virement sur un compte bancaire indiqué par Enza Zaden.

7.2. Enza Zaden sera en droit de compenser les sommes dues par Enza Zaden à l'Acheteur avec les sommes dues par l'Acheteur à Enza Zaden. En ce qui concerne les créances certaines, liquides et non contestées, le droit de compensation est réciproque.

7.3. L'Acheteur est automatiquement en défaut sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, lorsqu'il ne respecte pas à temps un délai de paiement. En cas de paiement échelonné, l'Acheteur sera en défaut sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire en cas de retard et les échéances restantes deviendront immédiatement exigibles.

7.4. Sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose Enza Zaden, Enza Zaden sera en droit de facturer des intérêts sur tous les retards de paiement au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Ces intérêts s'accumuleront quotidiennement jusqu'à ce que le paiement soit effectué. Tous les frais judiciaires et extrajudiciaires (de recouvrement) encourus par Enza Zaden en relation avec le non-respect par l'Acheteur de son obligation (de paiement) sont à la charge de l'Acheteur.

7.5. Les paiements effectués par l'Acheteur servent d'abord à réduire les frais extrajudiciaires (de recouvrement) dus, puis les intérêts impayés, puis les factures impayées par ordre de date en commençant par la facture la plus ancienne.

7.6. Enza Zaden se réserve le droit de suspendre l'exécution de tout accord avec l'Acheteur, y compris, mais sans s'y limiter, la suspension de toutes les livraisons, jusqu'à ce que tous les paiements dus par l'Acheteur à Enza Zaden en vertu d'un accord aient été effectués.

8. Réclamations

8.1. L'Acheteur doit, à ses frais, immédiatement après la livraison, inspecter les Produits et déterminer si (i) les Produits corrects sont livrés, (ii) dans les quantités convenues, et (iii) qu'il n'existe aucun défaut et en cas d'écart, l'Acheteur doit notifier Enza Zaden par écrit dans les dix (10) jours.

8.2. En cas de défauts non visibles, la notification écrite doit être donnée dans les dix (10) jours ouvrables suivant la découverte par l'Acheteur de ce défaut.

8.3. La notification écrite doit fournir les informations relatives à l'envoi (numéro de lot de semences, bordereau d'expédition et détails de la facture), le fondement de toute réclamation ainsi que toute preuve à l'appui (photos, déclarations d'experts, etc.) de manière à ce qu'Enza Zaden ou un expert tiers puisse vérifier la réclamation. L'Acheteur doit tenir des registres de l'utilisation et de l'état des Produits et/ou du Matériel végétal. Enza Zaden a le droit de coopérer pleinement à ses frais à toute inspection, test ou autre vérification par Enza Zaden des produits et/ou du matériel végétal concernés.

8.4. En aucun cas, l'Acheteur ne retournera les Produits, sauf accord écrit contraire d'Enza Zaden.

8.5. Dans le cas où Enza Zaden ne recevrait pas de notification écrite conformément aux articles 8.1 ou 8.2, l'Acheteur sera réputé avoir accepté les Produits complets et dans des conditions satisfaisantes.

8.6. Dans le cas où les parties ne sont pas en mesure de résoudre un différend concernant la qualité des produits et/ou du matériel végétal, l'une ou l'autre des parties peut ordonner qu'une inspection soit effectuée par Naktuinbouw, la partie dont les arguments s'avèrent erronés payant le coût de l'inspection. L'inspection est effectuée sur un échantillon certifié et les constatations lient les deux parties, sans préjudice de leur droit de soumettre des différends concernant les conséquences de ces constatations conformément à l'article 22.

8.7. LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR EN VERTU DE LA PRÉSENTE CLAUSE 8 SERA (À LA SEULE DISCRÉTION D'ENZA ZADEN) LE REMPLACEMENT DU PRODUIT CONCERNÉ OU LE CRÉDIT DU PRIX D'ACHAT DES PRODUITS CONCERNÉS.

9. Réserve de propriété

9.1. Enza Zaden conserve la propriété des produits jusqu'à ce que l'Acheteur ait rempli toutes ses obligations envers Enza Zaden, y compris, mais sans s'y limiter, le paiement de toutes les factures, les intérêts contractuels et les frais

de recouvrement extrajudiciaires. Pendant la période de réserve de propriété, l'Acheteur manipulera les produits avec soin, maintiendra une assurance appropriée pour les produits et, dans la mesure nécessaire, entretiendra les produits et fera clairement étiqueter les produits comme étant la propriété d'Enza Zaden. L'Acheteur gardera les produits séparés des autres matériaux pour éviter toute confusion.

9.2. L'Acheteur peut utiliser les produits livrés par Enza Zaden dans le cours normal des affaires, mais ne peut pas mettre en gage ces produits ou le matériel végétal à des tiers ou les utiliser de toute autre manière comme garantie pour des réclamations sans le consentement écrit préalable d'Enza Zaden.

9.3. Dans le cas où les lois du pays où les Produits sont livrés prévoient des possibilités de réserve de propriété plus étendues que celles contenues dans le présent article 9, ces possibilités seront réputées avoir été convenues par les Parties.

9.4. L'Acheteur informera immédiatement Enza Zaden s'il est ou devient soumis à l'un des événements énumérés à l'article 20.2. Si, avant que la propriété des Produits ne soit transférée à l'Acheteur, celui-ci est soumis à l'un des événements énumérés à l'article 20.2, le droit de l'Acheteur de revendre les Produits ou de les utiliser dans le cours normal de ses activités cesse immédiatement, sans limiter tout autre droit ou recours dont Enza Zaden peut disposer, et Enza Zaden peut à tout moment : (i) exiger de l'Acheteur qu'il restitue tous les produits et le matériel végétal en sa possession, et (ii) si l'Acheteur ne le fait pas dans les meilleurs délais, pénétrer dans les locaux de l'Acheteur ou de tout tiers où les produits et/ou le matériel végétal sont stockés afin de les récupérer.

9.5. À la première demande d'Enza Zaden, l'Acheteur met en gage tous les produits et/ou le matériel végétal et tous les produits qui en découlent en faveur d'Enza Zaden ou crée toute autre garantie satisfaisante pour Enza Zaden.

10. Force majeure

10.1. En cas de force majeure et sans qu'une intervention judiciaire ne soit nécessaire, Enza Zaden pourra suspendre totalement ou partiellement l'exécution du Contrat ou, si l'événement de force majeure persiste, résilier totalement ou partiellement le Contrat. En aucun cas, Enza Zaden ne sera responsable ou tenu de verser une quelconque compensation à l'Acheteur en relation avec une telle suspension ou résiliation.

10.2. Outre la signification de la force majeure en vertu de la loi applicable, la force majeure désigne : toute circonstance qui ne pouvait être raisonnablement prévue et/ou influencée par Enza Zaden et à la suite de laquelle la livraison de tout ou partie des Produits n'est pas raisonnablement possible ou ne peut pas être raisonnablement exigée. La force majeure comprend, sans s'y limiter, la guerre (y compris les guerres et/ou les conflits en cours au moment de l'entrée en vigueur du Contrat), les risques de guerre, les émeutes, les inondations, les dégâts des eaux, les incendies, les pandémies et les épidémies, les difficultés de transport, les complications techniques imprévues, les pannes, les grèves chez Enza Zaden ou chez tout tiers engagé par Enza Zaden, les blocus, les interdictions d'importation ou d'exportation, les saisies totales ou partielles ou réquisition des stocks chez Enza Zaden, l'une de ses filiales ou fournisseurs par les autorités civiles ou militaires, les manque de capacité de transport, les non-livraison ou retard de livraison par les fournisseurs d'Enza Zaden, les pannes de machines, les destruction et autres immobilisations dans les sociétés d'Enza Zaden, de l'une de ses filiales ou fournisseurs ainsi que la rareté, rendant la livraison de tout ou partie des produits pas raisonnablement possibles ou ne pouvant pas être raisonnablement requis.

10.3. La force majeure désigne également toute circonstance qui donne lieu de se prévaloir des réserves de récolte et de transformation usuelles dans l'industrie semencière visées à l'article 3.4 ci-dessus. De telles circonstances autorisent Enza Zaden à livrer à l'Acheteur un volume de commande au prorata, sans préjudice de tout autre droit d'Enza Zaden en vertu du présent article 10.

11. Utilisation (licence) des produits

11.1. Enza Zaden accorde à l'Acheteur une licence non exclusive, non transférable et limitée en vertu de ses Droits de Propriété Intellectuelle sur les Produits pour la durée du Contrat d'utilisation des Produits dans le seul but d'une production commerciale unique ou de la culture et de la vente de Matériel Végétal. Rien dans le présent Contrat ne constitue un transfert de Droits de Propriété Intellectuelle d'Enza Zaden à l'Acheteur.

11.2. L'Acheteur ne doit pas utiliser, faire utiliser ou permettre l'utilisation des Produits ou du Matériel végétal (y compris des lignées parentales) pour toute recherche,

sélection, analyse moléculaire ou génétique, culture, (re) production de semences, propagation et/ou multiplication ou à toute autre fin autre que la production commerciale ou la culture de Matériel végétal conformément au présent article 11.

11.3. L'Acheteur ne peut pas fournir de Produit à une autre personne ou entité pour la production ou la culture, ni distribuer, vendre, transférer, sous-licencier, grever, mettre en gage ou offrir en garantie tout Produit à et/ou au nom de toute personne (morale) ou entité sans le consentement écrit préalable d'Enza Zaden auquel des conditions de consentement peuvent s'appliquer.

11.4. L'Acheteur doit s'assurer que tout tiers qu'il engage pour la culture du Matériel végétal est lié par écrit par les mêmes obligations que l'Acheteur en vertu du Contrat et doit en contrôler le respect. L'Acheteur reste entièrement responsable de l'exécution ou de l'inexécution des obligations par le tiers engagé.

12. Clause de non-responsabilité et informations sur le produit

12.1. Les descriptions, recommandations et illustrations fournies par ou au nom d'Enza Zaden dans des brochures, dépliants, fiches techniques et autres supports publicitaires, sur les emballages, sur le site Web d'Enza Zaden (www.enzazaden.com), ou dans toute autre forme de communication, y compris, mais sans s'y limiter, des informations sur la qualité, les spécifications du produit, les résistances, la composition, le poids, la mesure, le traitement au sens le plus large, les applications et les caractéristiques des produits (« Informations sur le produit ») sont fondées sur l'évaluation par Enza Zaden de ses résultats d'essais et de son expérience pratique. Les informations sur les produits ne servent que de ligne directrice pour aider l'Acheteur. Enza Zaden ne garantit pas l'exhaustivité et l'exactitude de ses Informations sur les Produits en ce qui concerne l'objectif et/ou les performances des Produits et du Matériel Végétal.

12.2. L'Acheteur reconnaît que toute Information sur le Produit fournie par Enza Zaden en relation avec la qualité (telle que la viabilité, la germination, la pureté mécanique ou génétique, la santé des graines) ou les performances des Produits ne s'applique qu'aux résultats obtenus par Enza Zaden au moment du test avec l'échantillon de semence spécifique utilisé et dans les conditions dans lesquelles le test a été effectué. Les tests n'ont pas été effectués dans toutes les conditions possibles ou dans toutes les pratiques agronomiques. Par conséquent, l'Acheteur reconnaît en outre que ces Informations sur les Produits ne constituent pas une garantie expresse ou implicite de la part d'Enza Zaden quant à la qualité ou aux performances de ses Produits dans toutes les conditions possibles.

12.3. L'Acheteur reconnaît que les résultats obtenus par l'Acheteur avec les Produits dépendent de facteurs tels que le lieu de culture, les conditions avant et pendant la culture, y compris, mais sans s'y limiter, le stockage des Produits, le climat, les méthodes de protection du sol et des cultures utilisées par l'Acheteur. L'Acheteur est seul responsable de déterminer l'adéquation et l'adéquation à l'usage et/ou à l'utilisation prévus des Produits dans les conditions locales avec les pratiques agronomiques spécifiques de l'Acheteur.

12.4. La seule garantie expresse énoncée à l'article 13.1 s'étend et Enza Zaden n'est pas responsable de tout Produit qui a été reconditionné, traité, conditionné et/ou manipulé de quelque manière que ce soit par l'Acheteur ou par Enza Zaden ou un tiers à la demande de l'Acheteur et/ou qui n'a pas été utilisé dans le cours normal des affaires.

12.5. L'Acheteur reconnaît qu'il existe et/ou peut venir à exister certaines mutations de ravageurs ou d'agents pathogènes pour lesquelles les variétés Enza Zaden Haute Résistance n'offrent pas de Haute Résistance ou pour lesquelles le niveau de Résistance n'a pas encore été établi ou ne peut pas être établi immédiatement.

12.6. L'Acheteur reconnaît que les Produits livrés par Enza Zaden ne sont pas propres à la consommation humaine ou animale.

13. Garantie limitée et exclusion de garanties.

13.1. L'Acheteur reconnaît que le greffage peut avoir des effets négatifs sur les caractéristiques et les Résistances du Produit. Enza Zaden ne peut être tenu responsable de toute perte ou de tout dommage au Produit (qu'il s'agisse d'un porte-greffe, d'un greffon ou des deux d'Enza Zaden) qui est utilisé pour le greffage par le producteur ou un tiers à la demande de l'Acheteur. Toute utilisation ou greffe du Produit avec un porte-greffe se fait entièrement aux risques et périls de l'Acheteur.

13.2. Enza Zaden garantit uniquement à l'Acheteur et aux utilisateurs du produit Enza Zaden ou des plantes cultivées à partir de celui-ci, que, lorsque le produit a quitté les



Conditions Générales de vente | Enza Zaden France Commercial | page 3/3

installations d'Enza Zaden, celui-ci était conforme aux descriptions figurant sur l'étiquette du produit sur le conteneur d'Enza Zaden, ainsi qu'aux règles et normes de qualité en vigueur dans l'Union Européenne, ceci dans les limites des tolérances autorisées par la loi.

13.3. L'incapacité du produit à germer ou à résister aux maladies ou une réduction du rendement et de la qualité des cultures peut survenir en raison de multiples facteurs indépendants de la volonté d'Enza Zaden, y compris, mais sans s'y limiter, des facteurs environnementaux et agronomiques. Les Produits peuvent parfois avoir une Résistance plus faible qui peut ne pas être apparente pour Enza Zaden ou l'Acheteur. De plus, l'inclusion de caractères de résistance dans les produits nouvellement développés peut avoir d'autres impacts sur la croissance, y compris, mais sans s'y limiter, des troubles de la croissance et des réactions d'hypersensibilité aux conditions environnementales. Les lots de semences sont testés et les produits sont envoyés conformément aux règles internationales et aux normes de qualité de l'UE. Cependant, Enza Zaden ne fait aucune déclaration selon laquelle (i) le produit est exempt de maladies transmises par les semences, qu'elles soient connues ou non identifiées avant la culture du produit, (ii) le produit a une résistance aux mutations connues ou inconnues d'une maladie, ou (iii) les cultures cultivées à partir des produits ne réagiront pas négativement à des conditions environnementales particulières.

13.4. ENZA ZADEN NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE CONCERNANT LE PRODUIT, ET ENZA ZADEN DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE MALADIES TRANSMISES PAR LES SEMENCES, DE RÉSISTANCE AUX MALADIES OU DE TOUTE AUTRE QUESTION.

14. Limitation de responsabilité et indemnisation

14.1. Sous réserve de l'article 14.3, Enza Zaden ne sera en aucun cas responsable envers l'Acheteur (ou tout tiers concerné par le Contrat) de tout dommage direct ou indirect, spécial, punitif, accessoire et/ou consécutif, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, la perte de rendement, la clientèle, la perte de revenus, ou toute perte, coût ou dommage en résultant. Cette limitation de responsabilité s'applique à toute réclamation présentée à Enza Zaden, que le fondement juridique de cette réclamation soit contractuel, par négligence, par responsabilité stricte ou autre.

14.2. Dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité d'Enza Zaden est limitée au montant facturé (hors TVA) des Produits concernés. À la seule discrétion d'Enza Zaden, Enza Zaden peut décider soit de remplacer les Produits concernés, soit de créditer le prix d'achat des Produits concernés.

14.3. Rien dans le Contrat n'exclut ou ne limite la responsabilité d'Enza Zaden ou de l'Acheteur en ce qui concerne : (i) une faute intentionnelle ou une négligence grave, (ii) un décès ou une blessure corporelle, et/ou (iii) une responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi applicable.

14.4. Le droit de l'Acheteur de réclamer une responsabilité ou une indemnisation s'éteint après douze (12) mois à compter de la date de livraison des Produits.

14.5. L'Acheteur comprend et accepte explicitement cette limitation de responsabilité d'Enza Zaden.

14.6. Cet article 14 peut également être invoqué par les (anciens) employés, administrateurs et membres du conseil de surveillance d'Enza Zaden et les tiers engagés par Enza Zaden, y compris les héritiers et les ayants droit.

14.7. En cas de violation (présumée) ou de violation de l'une des conditions du Contrat, d'utilisation ou de mauvaise utilisation des Produits, et/ou de faute, de négligence ou d'intention délibérée de l'Acheteur, l'Acheteur indemniserait, dégragera de toute responsabilité et défendra Enza Zaden et ses (actuels et anciens) affiliés, administrateurs et employés contre toute réclamation de tiers, les actions, procédures et poursuites et/ou les responsabilités, dommages, règlements, pénalités, amendes, coûts et dépenses (y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables) encourus par Enza Zaden découlant de ou s'y rapportant.

15. Droits de propriété intellectuelle

15.1. L'Acheteur accepte et reconnaît que, sous réserve de la licence prévue à l'article 11, alinéa 1, le droit exclusif, le titre et l'intérêt sur tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Produits, le Matériel végétal et tout matériel dérivé de ceux-ci, toute mutation, variété ou matériel (biologique) obtenu à partir de ceux-ci ou inclus dans ceux-ci, y compris, mais sans s'y limiter, la génétique, caractéristiques, technologie et/ou toutes ses

caractéristiques (phénotypiques) seront et resteront à tout moment absolument la propriété d'Enza Zaden ou de l'une de ses sociétés affiliées.

15.2. Si et dans la mesure où l'Acheteur en vertu de la loi applicable peut établir un droit de propriété intellectuelle sur les produits, le matériel végétal et tout matériel dérivé de celui-ci, ou toute mutation, variété ou matériel (biologique) obtenu à partir de ceux-ci ou inclus dans ceux-ci, y compris, mais sans s'y limiter, la génétique, les caractères, la technologie et/ou toutes ses caractéristiques (phénotypiques), et en contrepartie des licences et autres droits accordés par les présentes à l'Acheteur, l'Acheteur cède par la présente ces droits de propriété intellectuelle à Enza Zaden, ce que Enza Zaden accepte par la présente. L'Acheteur autorise par la présente Enza Zaden à enregistrer et à effectuer ou compléter ce transfert en vertu de la loi applicable et, à la demande d'Enza Zaden, à assister et à effectuer toutes les actions jugées nécessaires par Enza Zaden pour enregistrer, effectuer et compléter ce transfert.

15.3. L'Acheteur s'engage à ne pas utiliser ni enregistrer de marque de commerce, de nom commercial, de nom de société, de nom de domaine, de symbole ou de désignation de variété identique ou similaire au point de prêter à confusion avec les marques de commerce, les noms commerciaux, les noms de société, les noms de domaine, les symboles ou les désignations de variétés appartenant à Enza Zaden ou à l'une de ses sociétés affiliées, sauf autorisation écrite contraire d'Enza Zaden.

15.4. Dans le cas où l'Acheteur trouve, observe ou découvre une variété dérivée, y compris, mais sans s'y limiter, toute mutation dans la production et la culture du Matériel Végétal, l'Acheteur doit en informer immédiatement Enza Zaden par écrit.

15.5. À la première demande d'Enza Zaden, l'Acheteur doit immédiatement fournir à Enza Zaden suffisamment de matériel de la variété dérivée (par exemple mutant) à des fins de test. L'Acheteur est conscient que toute personne qui rencontre une variété dérivée (y compris un mutant) a besoin de l'autorisation du titulaire des droits d'obtenteur d'origine afin de pouvoir exploiter la variété dérivée (y compris un mutant).

15.6. Dans le cas d'une variété dérivée (par exemple mutante), l'Acheteur doit obtenir l'autorisation préalable d'Enza Zaden pour les actes suivants en ce qui concerne les constituants de la mutation ou le matériel récolté de la mutation : (a) la production ou la reproduction, (b) le conditionnement à des fins de multiplication, (c) la mise en vente, (d) la vente ou toute autre commercialisation, e) l'importation et/ou l'exportation, f) le stockage à l'une des fins mentionnées ci-dessus.

15.7. Les nouvelles mutations dérivées de ces mutations sont également considérées comme une variété dérivée des variétés (protégées) d'Enza Zaden et des paragraphes 4 à 6 du présent article 15 s'appliquent en conséquence.

15.8. L'Acheteur accepte d'autoriser et de coopérer pleinement à toute inspection par Enza Zaden à tout endroit où les Produits sont ou peuvent être stockés dans le but de vérifier toute violation éventuelle des droits d'Enza Zaden ou violation du Contrat. L'Acheteur doit permettre à Enza Zaden ou à une personne ou société désignée par Enza Zaden d'avoir un accès direct aux locaux de l'Acheteur, y compris, mais sans s'y limiter, à ses serres, bureaux, activités administratives et agricoles. Le terme « activités » s'entend des activités menées par des tiers pour le compte de l'Acheteur.

15.9. L'Acheteur doit coopérer pleinement avec Enza Zaden pour défendre ses droits contre la violation de l'un des droits de propriété intellectuelle d'Enza Zaden.

16. Confidentialité

16.1. L'Acheteur doit garder confidentielles toutes les Informations confidentielles dont il a connaissance ou en sa possession dans le cadre de l'exécution du Contrat et ne doit rien divulguer à des tiers à ce sujet sans l'accord écrit préalable d'Enza Zaden.

16.2. L'obligation de confidentialité énoncée dans le présent article ne s'applique pas en ce qui concerne les informations dont l'Acheteur peut démontrer qu'elles : (a) étaient, comme en témoignent les documents écrits de l'Acheteur, légalement en possession de l'Acheteur avant leur divulgation par Enza Zaden et n'ont pas été acquises directement ou indirectement auprès d'Enza Zaden ; ou (b) est entré légalement en possession de l'Acheteur sur une base non confidentielle d'un tiers qui n'est pas en violation d'une obligation de secret ou de confidentialité ; ou (c) est tombé dans le domaine public après sa divulgation à l'Acheteur, autrement que par une violation du Contrat ou d'un autre engagement lié à la confidentialité.

17. Protection des données

17.1. Les Parties se conformeront à la législation et à la réglementation applicables en matière de protection des Données Personnelles (telles que définies dans le Règlement Général sur la Protection des Données).

17.2. L'Acheteur accepte que la politique de confidentialité d'Enza Zaden, telle que publiée sur son site Web www.enzazaden.com s'applique à tout traitement par Enza Zaden de données personnelles dans le cadre de l'exécution du Contrat. Enza Zaden peut réviser sa politique de confidentialité et publiera des mises à jour de sa politique de confidentialité sur son site Web. Il est de la responsabilité de l'Acheteur de lire et de connaître la politique de confidentialité modifiée.

18. Déontologie et comportement éthique

18.1. Enza Zaden croit que la base d'une relation d'affaires durable et fructueuse est d'avoir des pratiques commerciales intégrées et transparentes. Le Code d'éthique des affaires (www.enzazaden.com/this-is-enza-zaden/who-we-are/how-do-we-do-business) d'Enza Zaden décrit les grandes lignes de la manière dont Enza Zaden et ses employés doivent se comporter et mener les activités d'Enza Zaden dans diverses circonstances et situations. Enza Zaden peut réviser son Code d'éthique et publiera des mises à jour sur son site Web. L'Acheteur déclare et garantit qu'il a lu et compris le Code d'éthique et s'engage à se conformer pleinement à toutes les dispositions de la version alors en vigueur de celui-ci et à mener ses activités conformément aux principes et valeurs qui y sont inclus. L'Acheteur doit s'assurer que ses sociétés affiliées, représentants, employés et tiers qu'il engage sont liés à des obligations similaires et doit surveiller leur respect.

19. Respect des lois et réglementations applicables

19.1. Les Parties exercent leurs activités dans le strict respect des lois et réglementations applicables, y compris les lois nationales et internationales sur la lutte contre la corruption, les lois internationales sur la lutte contre le blanchiment d'argent et les sanctions internationales (à l'exportation).

20. Manquement, suspension et résiliation du contrat

20.1. Dans le cas où une Partie n'exécute pas l'une quelconque de ses obligations au titre du Contrat et que ce défaut se poursuit pendant une période de trente (30) jours après notification écrite à la Partie défaillante précisant le défaut, l'autre Partie sera autorisée à suspendre toute exécution ultérieure du Contrat ou à le résilier à l'amiable par lettre recommandée, sans préjudice de ses autres droits en vertu du Contrat.

20.2. Si l'Acheteur est liquidé, dépose le bilan, obtient un sursis de paiement, effectue une cession générale de ses actifs au profit de ses créanciers, fait l'objet d'un redressement judiciaire ou est dissous, toutes ses obligations de paiement seront immédiatement exigibles et Enza Zaden sera autorisée à suspendre toute exécution ultérieure du Contrat ou à le résilier, sans préjudice de son droit de réclamer à l'Acheteur l'indemnisation de tous ses dommages et frais qui en résultent.

20.3. Si l'un des événements prévus dans l'article 20.2 se produit, l'Acheteur doit en informer immédiatement Enza Zaden. L'Acheteur accorde à Enza Zaden le droit d'exécuter, d'archiver ou d'enregistrer ces documents et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du Contrat, et en particulier de garantir de préférence les obligations de paiement.

21. Dispositions finales

21.1. Les présentes conditions générales de vente remplacent les versions antérieures et s'appliquent à tous les contrats conclus après la date à laquelle elles ont été publiées sur le site Web d'Enza Zaden sous www.enzazaden.com.

21.2. L'Acheteur ne cédera pas ses droits et obligations en vertu du Contrat à des tiers sans l'accord écrit préalable d'Enza Zaden. L'Acheteur accepte qu'Enza Zaden soit autorisée à tout moment à céder ses droits et obligations en vertu du contrat à des tiers.

22. Droit applicable et juridiction compétente

22.1. Chaque Partie accepte irrévocablement que tout litige ou réclamation découlant de quelque manière que ce soit du Contrat ou son objet ou sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), sera régi et interprété conformément aux lois françaises. L'applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) est expressément exclue.

22.2. Si un différend survient entre les parties, celles-ci déploieront des efforts raisonnables pour régler ce différend avant d'exercer tout recours dont elles pourraient disposer en droit. Si les Parties ne parviennent pas à résoudre un litige à l'amiable, celui-ci sera exclusivement jugé par le tribunal compétent d'Angers, en France.